
DISCOURS DU MAIRE

Chères Montvaloises,
Chers Montvalois,

La Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 14 décembre 2021, le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2022, 2023 et 2024. Aujourd'hui, c'est avec plaisir que je vous présente, au nom de votre Conseil municipal, les prévisions budgétaires de l'année 2022.

Il s'agit du premier exercice budgétaire de ce nouveau Conseil municipal, lequel est l'aboutissement du travail des membres du conseil en collaboration avec les fonctionnaires afin d'établir les priorités et orientations de la nouvelle année, et ce, en assurant le maintien d'une qualité des services aux citoyens.

Le processus de préparation des prévisions budgétaires est bien plus qu'un processus comptable, c'est une analyse et une réflexion importante en vue de faire des choix afin d'offrir un juste équilibre entre l'entretien des infrastructures, les investissements, l'offre et la qualité des services rendus, tout en limitant le fardeau fiscal des contribuables.

Il s'agit d'un exercice exigeant, représentant un travail colossal ainsi que plusieurs rencontres avec tous les services, le Comité des Finances et le Conseil municipal. Cette préparation a débuté au mois d'octobre et se termine donc par l'adoption, ce soir, des prévisions budgétaires de l'année 2022.

Avant de vous présenter plus en détail le budget, j'aimerais revenir sur le contexte particulier avec lequel la Municipalité, comme bien d'autres, a dû conjuguer au cours de l'exercice financier 2021 et qui a un impact certain sur l'exercice 2022, soit les changements climatiques, l'augmentation remarquable de l'Indice des prix à la consommation, la flambée du marché immobilier, sans oublier la pénurie de main-d'œuvre et la gestion de la pandémie.

C'est donc avec ces nouvelles réalités hors de notre contrôle que le Conseil municipal a dû travailler afin d'être en mesure de vous présenter un budget équilibré, prudent et responsable.

LES DÉPENSES

Pour l'année 2022, les dépenses de fonctionnement par objet totaliseront la somme de 29,64 M\$ (avant conciliation fiscale).

Les principales variations par rapport au budget 2021 résident dans :

1. Une augmentation de la masse salariale et des avantages sociaux de 0,82 M\$, représentant une hausse de 6,85 %.
2. Une hausse des coûts des biens et services de 7,1%.
3. Une augmentation de 0,33 M\$ de la quote-part de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, soit une hausse de 6,1 %.

J'en profite pour attirer votre attention sur les quotes-parts versées par la Municipalité à des organismes municipaux, tel que la MRC Collines-de-l'Outaouais, qui constituent un élément important dans les prévisions budgétaires 2022. Le montant correspondant s'élèvera à 5,7 M\$ en 2022, soit une augmentation de 6,1 % comparativement à l'année 2021.

La MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté, le 24 novembre 2021, un budget de 30,2 M\$ pour l'année 2022, représentant une hausse de 5,18 % par rapport à l'année précédente. La MRC explique cette augmentation par ses engagements dans la relance et le développement du territoire local et par l'ajout d'une intervenante en matière de violence conjugale dans le cadre de son projet MAINtenant ensemble pour assurer une sécurité accrue aux citoyens des municipalités du territoire.

La quote-part de la MRC est calculée en fonction de plusieurs éléments tels que : la population, les interventions modulées ainsi que la richesse foncière uniformisée (RFU). Puisque notre Municipalité possède la plus grande RFU de toutes celles qui composent la MRC des Collines-de-l'Outaouais, notre participation au budget de cette dernière s'établira à plus de 25 % du budget total de la MRC. Le fait que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette ait quitté la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour rejoindre la MRC Papineau, et ce, à compter de janvier 2022 a aussi un impact. Nous estimons, suivant la redistribution des charges parmi les six municipalités restantes de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, à ce que notre quote-part augmente d'environ 87K \$ pour 2022.

Aussi, notre quote-part représente à elle seule 19 % du total des charges de fonctionnement de la Municipalité, presque 1/5 des dépenses totales de notre Municipalité qui se chiffreront, pour 2022, à 29,33 M\$ ou encore presque le 1/4 des revenus des taxes foncières qui totalisera 24,3 M\$ pour 2022. Autrement dit, 1/4 environ de nos revenus de taxes couvrira uniquement les dépenses de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Le service de la dette qui s'élèvera à 2,4 M\$ en 2022 connaîtra une baisse d'environ 0,6 M\$ par rapport à ce qui avait été prévu à l'exercice 2021. La ventilation de cette diminution est présentée dans le tableau qui s'affiche présentement à l'écran.

De plus, le ratio prévisionnel du service de la dette se situera à 8,14 %, ce qui est inférieur à celui de la MRC qui est de 15,29 % tel que mentionné dans le profil financier 2020, document préparé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH). Cela dit, nous sommes tous interpellés par l'augmentation de la dette de la Municipalité au cours des dernières années, dette qui augmentera suite à la construction de la caserne sud ainsi que tous les autres projets en infrastructure tels qu'identifiés lors de la présentation du PTI le 14 décembre dernier.

LES REVENUS

En ce qui concerne le chapitre des revenus, Val-des-Monts a connu une croissance importante et soutenue ces dernières années, ce qui a permis une augmentation considérable de ses revenus pour la réalisation de plusieurs projets ainsi qu'un contrôle de la croissance du taux de taxes de base.

La croissance des revenus en 2022 se chiffre à 3,4 %, par rapport à 2021. Les revenus de taxes et autres ont enregistré une croissance de 5,3% qui ont permis d'injecter 1,41 M\$ aux prévisions budgétaires 2022.

Les taxes foncières totalisent 24,3 M\$, soit 82,8 % du total des revenus et les subventions (transferts), quant à elles, sont de l'ordre de 1,05 M\$.

Les autres composantes des revenus sont relatées dans le graphique ci-après.

J'aimerais vous présenter certaines particularités et statistiques concernant le territoire montvalois, à savoir :

1. En 2021, la population montvaloise est de 12 788 habitants, soit une augmentation d'environ 4,7 % par rapport à 2020 et celle-ci représente 24 % environ de la population totale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.
2. Val-des-Monts continue de connaître une croissance soutenue et les gens choisissent d'y habiter pour y retrouver une excellente qualité de vie.
3. L'exercice budgétaire 2022 tient compte du rôle d'évaluation foncière, déposé le 19 octobre 2020, et qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021 pour les années 2021-2022-2023. Le rôle d'évaluation 2022 a été déposé le 1^{er} septembre 2021.

La valeur imposable a augmenté de 0,9 %, soit une augmentation de 21 M\$. En somme, la valeur foncière imposable de la Municipalité s'élève à près de 2,25 milliards de dollars au 1^{er} janvier 2022.

Cette richesse foncière représente un peu plus de 25 % de la richesse totale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Je suis heureux de vous annoncer que pour 2022, l'augmentation du taux de taxe est inférieure au taux d'inflation annuel et se traduit donc par une augmentation de 1,5 % par rapport à celui de 2021 pour les différentes catégories d'immeubles. Le tableau suivant présente les différents taux de taxes par catégories. En effet, en 2022 :

1. Pour la catégorie des immeubles résiduels, la catégorie des immeubles de 6 logements ou plus, ainsi que pour la catégorie des immeubles agricoles et forestiers, le taux de taxes sera de 0,9549 \$ par tranche de 100 \$ de la valeur foncière.
2. Le taux de taxes sera de 1,3384 \$ par tranche de 100 \$ de la valeur foncière pour les catégories d'immeubles non résidentiels et industriels.
3. Le taux de taxe relatif au Fonds vert et lutte aux changements climatiques sera de 0,0338 \$ par tranche de 100 \$ de la valeur foncière, soit un taux identique à celui de l'exercice 2021.

Les revenus du Fonds vert et lutte aux changements climatiques sont utilisés pour des activités d'investissement, ainsi que pour couvrir des charges de fonctionnement qui sont en lien avec la mission et les actions liées à la Politique environnementale, le Plan directeur de l'eau, les projets spécifiés dans la Planification stratégique et la lutte aux changements climatiques.

Pour 2022, des investissements de 430 000 \$, présentés au Programme triennal d'immobilisation, sont financés à même ce fonds, ainsi que 221 550 \$ de charges de fonctionnement, pour lesquels les détails sont illustrés sur la présente diapositive.

Lorsque les revenus provenant de la taxe spéciale dédiée au Fonds vert et lutte aux changements climatiques ne sont pas utilisés en totalité durant l'année, ces sommes sont réservées pour une utilisation ultérieure en lien avec la mission du fonds.

De plus, les tarifs pour la collecte des matières résiduelles sont demeurés inchangés, tel qu'illustré dans le tableau présenté à l'écran.

Par conséquent, en 2022, le compte de taxes annuel d'un contribuable possédant une maison unifamiliale dont la valeur moyenne est de 316 850 \$ augmentera de 44,68 \$.

En 2022, le compte de taxes annuel d'un contribuable possédant une propriété catégorisée 100 % non résidentielle, dont la valeur moyenne est de 1 935 900 \$, augmentera de 383,31 \$.

Finalement et toujours pour 2022, le compte de taxes annuel d'un contribuable possédant une propriété catégorisée 85 % non résidentielle (les 15 % sont considérés résiduels) dont la valeur moyenne est de 723 700 \$ augmentera de 137,10 \$.

FAITS SAILLANTS

Évidemment, la majorité des revenus de fonctionnement proviennent des taxes foncières et notre objectif majeur est de poursuivre le développement du territoire de façon durable et harmonisée pour créer un milieu de vie des plus attrayants.

Dans cette optique, les prévisions budgétaires de fonctionnement s'arriment à nos orientations stratégiques et témoignent de notre vision, et ce, afin de permettre à Val-des-Monts d'offrir une excellente qualité de vie à sa population.

Tel que mentionné précédemment, les prévisions de fonctionnement 2022 s'élèvent à 29,33 M\$, ce qui représente une hausse de 3,4 % par rapport au budget de 2021.

La rigueur qui caractérise notre gestion financière nous permet de limiter la hausse du taux de taxes pour toutes les différentes catégories à 1,5 %, tout en maintenant un gel au niveau du taux relatif au Fonds vert et lutte aux changements climatiques, et ce, même dans le contexte où l'Indice des prix à la consommation est de 5,1 %.

Le Conseil municipal a décidé de limiter l'affectation du surplus de la Municipalité, et ce, dû à la planification de plusieurs projets d'investissements pour les prochaines années, notamment la bonification du projet de construction d'une école secondaire à Val-des-Monts (plateaux sportifs et de loisirs), ainsi que pour conserver une réserve financière en vue d'atténuer l'impact fiscal pour les contribuables qui découlera du dépôt du prochain rôle triennal d'évaluation (qui prendra effet en 2024) pour lequel nous envisageons une importante augmentation de la valeur des propriétés.

Les prévisions budgétaires 2022 sont guidées par notre volonté de maintenir et d'améliorer les services ayant des impacts directs sur la qualité de vie ainsi que de répondre plus efficacement aux demandes citoyennes.

CONCLUSION

Les prévisions budgétaires 2022 sont le reflet d'une gestion efficace et rigoureuse des fonds publics et permettront d'assurer une offre de services diversifiée reflétant la vision de votre nouveau Conseil municipal en matière de développement de notre communauté.

Je tiens à souligner l'excellent travail des membres du conseil municipal, du Comité des Finances, de la Direction générale et de l'équipe des gestionnaires pour l'élaboration de ces prévisions budgétaires.

Le Maire,

Jules Dagenais

JD/MPB/MN